

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 28/09/2009

Réception par le Prefet : 28/09/2009

Publication : 02/10/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-12-6-3

Séance du vendredi 25 septembre 2009

MAÎTRISE DES DECHETS (C762)

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la convention avec l'ADEME au titre de l'année 2009 jointe au rapport et autorise le Président à la signer. Les crédits nécessaires ont été inscrits dans le cadre du Budget Primitif sur les programmes C061 et C062,
- alloue une aide aux associations suivantes : 56.260 € à l'association Emmaüs et 28.552 € à l'association Espoir. Les crédits nécessaires sont inscrits en fonctionnement au Programme C762, Chapitre 65, Nature 6574, Fonction 731. Approuve les conventions correspondantes, annexées au rapport, et autorise le Président à les signer,
- désigne les représentants du Conseil Général au comité de pilotage de l'étude sur l'évolution du traitement des déchets dans le secteur 2 lancée par le SITDCE : Monsieur Michel HABIG, titulaire, et Monsieur Pierre GSELL, suppléant.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions